



Laurent Escande (éd.)

Avec les pèlerins de La Mecque. Dossiers numériques

Presses universitaires de Provence

Ministère des Affaires étrangères (France), *Conférence sanitaire internationale de Paris (10 octobre – 3 décembre 1903). Procès-verbaux* Paris, 1904 (extrait p. 481-485)

DOI : 10.4000/books.pup.2076

Éditeur : Presses universitaires de Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

Lieu d'édition : Presses universitaires de Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

Année d'édition : 2013

Date de mise en ligne : 26 avril 2013

Collection : La page et l'écran

ISBN électronique : 9782821827707



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

Ministère des Affaires étrangères (France), Conférence sanitaire internationale de Paris (10 octobre – 3 décembre 1903). Procès-verbaux : Paris, 1904 (extrait p. 481-485) In : *Avec les pèlerins de La Mecque.*

Dossiers numériques [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2013 (généré le 19 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pup/2076>>. ISBN : 9782821827707. DOI : 10.4000/books.pup.2076.

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Ministère des Affaires étrangères (France), *Conférence sanitaire internationale de Paris (10 octobre – 3 décembre 1903). Procès-verbaux*

Paris, 1904 (extrait p. 481-485)

- 1 M. le Docteur DUCA PACHA, Délégué de Turquie, désireux de tenir l'engagement pris par la Délégation ottomane, au cours d'une des précédentes séances de la Commission des voies et moyens, demande à exposer les améliorations dont ont été l'objet, en ces derniers temps, les lazarets de Cavak, de Clazomènes et Beyrouth.
- 2 Il donne à cet effet, une note ainsi conçue :

Le lazaret de Clazomènes étant de beaucoup le plus important de nos lazarets de la Méditerranée, il convient, tout d'abord, d'en donner ici une courte description.

Le lazaret de Clazomènes se compose actuellement des constructions et installations suivantes :

 1. Le parloir et ses annexes.
 2. Les maisons des quarantenaires et leurs annexes.
 3. Les hôpitaux et leurs annexes.
 4. Les magasins et le hangar.
 5. Les buanderies.
 6. L'établissement de désinfection.
 7. La chambre mortuaire.
 8. La maisonnette des gardes de la porte.
 9. Les échelles et débarcadères.
 10. La jetée des magasins.
 11. La canalisation d'eau.
 12. Le Decauville.

PARLOIR ET ANNEXES

3 Voici la description succincte de ces diverses bâtisses et installations :

1° *Parloir*. – Construction en bois, mesurant 14 mètres de long sur 7 m. 75 de large et divisée intérieurement en 3 compartiments.

2° *Annexes*. – Les annexes du Parloir sont les suivantes :

Un pavillon de réception mesurant 5 mètres sur 4.

Une maisonnette servant d'habitation au garde de l'office ; longue de 3 mètres et large de 2 m. 65.

Une bâtisse en « tzatma », de 10 mètres de long sur 6 mètres de large, et qui sert de dépôt à l'épicerie du lazaret.

MAISONS DES QUARANTENAIRES ET ANNEXES

4 1° *Maisons des quarantenaies* :

Ces maisons, qui sont au nombre de 14, sont solidement bâties en pierre ; elles forment deux grandes divisions situées sur les côtes Est et Ouest de la moitié Sud de l'île.

5 *Division ouest* :

Cette division comprend 8 maisons, réparties en trois groupes comme suit :

1 ^{er} et 2 ^e groupes	}	2 maisons à 6 chambres.
		1 maison à 4 chambres.
3 ^e groupes	}	1 maison à 6 chambres.
		1 maison à 4 chambres.

6 *Division est* :

La division Est se compose de 6 maisons partagées en 2 groupes, possédant chacun 2 maisons de 6 chambres et une de 4 chambres.

Les maisons de 6 chambres mesurent en moyenne 14 mètres de large et 21 de long ; elles sont munies chacune de 3 waters-closets et peuvent abriter de 60 à 70 personnes.

Les maisons de 4 chambres, qui ont en moyenne 19 mètres de long sur 9 mètres de large, possèdent chacune 2 waters-closets et peuvent contenir de 45 à 55 quarantenaies.

Près de la porte d'entrée de chaque maison, se trouve un réservoir d'eau, cimenté, d'une contenance de 2 tonnes et qui est alimenté par le réservoir central.

La distance qui existe entre la division Est et la division Ouest oscille entre 212 et 285 mètres ; la distance entre chaque groupe de maisons varie de 90 à 104 mètres.

7 2° *Annexes*

Quatre baraques en « tzatma » (torchis), situées sur la côte Ouest de l'île, qui s'étend du hangar (ancien pavillon de désinfection), ont été construites en 1899.

Elles mesurent de 49 à 58 mètres de long sur 5 de large, sont divisées intérieurement en 8 compartiments dont 4 pour hommes et 4 pour femmes et peuvent contenir chacune une centaine de personnes.

La maison pour personnes de distinction est située au sommet de la colline Sud, entre les divisions Est et Ouest. Elle est bâtie en pierre et se compose d'un seul rez-de-chaussée divisé en 6 chambres.

Au Nord-Est et à une certaine distance de cette première maison, s'en trouve une deuxième, également bâtie en pierre, possédant un rez-de-chaussée et un premier étage et entourée d'un jardin. Bien que destinée à l'origine à servir d'hôtellerie, cette maison a de tout temps été utilisée en partie comme dépôt et en partie comme logement des médecins.

HÔPITAUX ET ANNEXES

8 1° *Hôpitaux*

Le lazaret de Clazomènes possède deux hôpitaux situés à la partie Nord de l'île et destinés l'un aux maladies ordinaires et l'autre aux malades atteints de peste ou de choléra. Ces hôpitaux qui ont tous les deux les dimensions et divisions des maisons quaranténaires à 4 chambres sont construits en pierre et distants l'un de l'autre de 75 mètres environ.

En outre, un hôpital pour cholériques construit en « tzatma » (torchis), mesurant 15 mètres de long sur 12 mètres de large et divisé intérieurement en 4 chambres de 6 mètres sur 5 mètres, a été édifié au sommet de la colline Nord. Cet hôpital est muni à chacune de ses deux extrémités d'une petite chambre longue de 3 m. 50 et large de 3 mètres, et destinée aux infirmiers.

9 2° *Annexes*

Les annexes des hôpitaux sont les suivantes :

Une petite hôtellerie à 4 chambres, destinée au début, aux convalescents et occupée actuellement par la pharmacie et une partie du personnel du lazaret.

Une maisonnette également de 4 chambres, située à quelques mètres de la précédente, bâtie en pierre et habitée par un des médecins du lazaret.

Une cuisine en pierre de 4 m. 85 sur 4 mètres.

LES MAGASINS ET LE HANGAR

10 1° *Les magasins*

Situés aux environs du Parloir, ils sont au nombre de cinq, bâtis en pierre et disposés sur deux rangées parallèles (3+2). Ils ont subi dernièrement d'importantes modifications et ont été munis d'un débarcadère spécial.

11 2° *Le hangar*

Placé derrière les magasins susdits et à 52 mètres de la jetée à laquelle il est réuni par un Decauville ; ce hangar n'est autre que l'ancien pavillon de désinfection, modifié convenablement en vue de sa nouvelle destination. Bâti en pierre, il mesure environ 11 mètres de long sur 8 de large et possède sur sa façade Nord une vérandah de 11 mètres sur 11.

LES BUANDERIES

- 12 Le lazaret possède deux buanderies situées l'une à proximité du premier groupe de la division Ouest ; et l'autre entre le hangar (ancien pavillon de désinfection) et l'hôpital des maladies ordinaires ; elles sont en pierre et mesurent 9 m. 20 sur 7 m. 30.

ÉTABLISSEMENT DE DÉSINFECTION

- 13 N. B. Pour cet établissement qui mesure 27 mètres sur 36 et qui est muni d'une installation complète de bains-douches, se rapporter au plan.

LA CHAMBRE MORTUAIRE

- 14 Située à la partie Nord-Est de l'île entre le cimetière et l'hôpital des cholériques, longue de 7 mètres et large de 3 ; elle est bâtie en pierre et divisée intérieurement en deux compartiments dont l'un est réservé aux appareils de chauffage de l'eau servant à laver les cadavres, et dont l'autre est muni d'une table en marbre légèrement excavé et possédant un canal d'écoulement et un réservoir cimenté où vient se désinfecter l'eau des lavages.

MAISONNETTE DES GARDES DE LA PORTE DU LAZARET

- 15 Bâtie en « tzatma » (torchis) et mesurant 8 m. 50 sur 4 m. 85, elle ne comprend qu'un rez-de-chaussée, sans division intérieure, et est située à l'extrémité Sud de l'île.

ÉCHELLES OU DÉBARCADÈRES

- 16 Elles sont au nombre de cinq dont : deux au Parloir mesurant 23 mètres de long sur 2 mètres de large ;
Une à proximité de ces deux premières et longue de 30 mètres sur 2 mètres de large ;
Une desservant la division Ouest.
Ces échelles sont en bois sur piliers en maçonnerie.
La cinquième qui est en voie de construction est en pierre, bois et fer. Elle sert de débarcadère au nouvel établissement de désinfection et mesure 32 m. 50 de long sur 4 mètres de large ; elle est, en outre, munie à son extrémité d'une plate-forme en fer de 5 mètres sur 8 mètres.

JETÉE DES MAGASINS

- 17 Cette jetée, qui a été construite en 1885, mesure 50 mètres de long sur 5 m. 15 de large et s'élève à 1 mètre au-dessus du niveau de la mer. On lui a annexé dernièrement une plate-forme de 8 mètres sur 7 mètres. Elle possède une grue et un Decauville qui la relie au pavillon de désinfection.

LA CANALISATION D'EAU

- 18 Établie en 1882 par les soins de l'ingénieur P. Vitalis, la canalisation d'eau est constituée par des tuyaux en fonte et sert à distribuer, à Clazomènes, l'eau de la source « Malaché »

située sur le continent à une distance de 3 300 mètres du lazaret et à une altitude de 27 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'eau de cette source est d'abord conduite dans un réservoir central en maçonnerie, d'une contenance de 80 tonnes, situé sur les flancs de la colline Sud, à un niveau de 18 mètres et à 320 mètres du point d'entrée de la canalisation dans l'île.

De ce réservoir partent une série de tuyaux également en fonte et dont les branchements distribuent l'eau aux différents réservoirs secondaires dont sont munies presque toutes les bâtisses, ainsi qu'à un petit trop-plein qui se trouve au bas de la colline Sud.

LE DECAUVILLE

- 19 Il réunit la jetée au hangar et, par une bifurcation, le débarcadère du nouvel établissement de désinfection au dit établissement.
- 20 Les améliorations tout dernièrement introduites à Clazomènes sont les suivantes :
 1. Construction de l'hôpital pour cholériques avec annexes.
 2. Construction du nouvel établissement de désinfection avec bains-douches.
 3. Construction de la jetée dudit établissement.
 4. Réparation des cinq magasins et conversion en hangar de l'ancien pavillon de désinfection.
 5. Prolongement de la jetée, des magasins par une plate-forme.
 6. Achat et installation sur cette jetée d'une grue servant au débarquement des marchandises.
 7. Achat et installation d'une troisième étuve Dehaître, grand modèle.
- 21 Comme vous pouvez le voir, Messieurs, tous nos efforts tendent à perfectionner le lazaret de Clazomènes. Depuis dix mois, plus de 100 000 francs ont été consacrés aux différentes améliorations que nous venons de vous exposer, et je suis persuadé que le Conseil continuera à exécuter tous les perfectionnements nécessaires pour atteindre le but dont nous venons de parler.